



**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 28/05/2019  
Reçu en préfecture le 28/05/2019  
Affiché le **28 MAI 2019**  
ID : 039-283900017-20190417-B2019\_7-DE

## **Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration**

**Séance du 17 avril 2019**

Membres en exercice : 5  
Présents : 3  
Nombre de votants : 3  
Votes pour : 3  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
**28/03/2019**

### **Délibération n° B 2019-7**

#### **Convention avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France relative à la mise à disposition ponctuelle de Monsieur Philippe HUGUENET pour l'exercice de son mandat de secrétaire général : approbation et autorisation de signature à donner au Président**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept avril, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Bernard AMIENS, Cyrille BRERO.

Etaient excusés : Messieurs Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-11 du 29 mars 2016 relative à la mise à disposition ponctuelle de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) de Monsieur Philippe HUGUENET ;

Vu l'élection de Monsieur Philippe HUGUENET aux fonctions de secrétaire général chargé du réseau et des solidarités lors du Conseil d'Administration de la FNSPF du 12 octobre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019, relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu le rapport de présentation, et la convention ;

Monsieur Philippe HUGUENET est élu depuis 2014 au sein de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, il en est le secrétaire général en charge du réseau et des solidarités.

Etant technicien territorial de 1<sup>ère</sup> classe au SDIS du Jura, cette convention a pour objet de lui accorder des facilités de service afin qu'il exerce au mieux son mandat à la Fédération.

Le nombre de jours/an et le montant versé en contrepartie par la Fédération seront communiqués en séance.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver cette convention et d'autoriser le Président à la signer.**

---

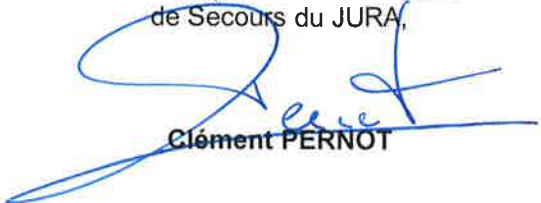
**DECISION N° B 2019-7 DU 17 AVRIL 2019**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la convention et autorise le Président à la signer.**

**La convention est jointe à la présente délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 28 MAI 2019  
Affiché le 28 MAI 2019  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT